

Préavis N° 07 - 2015
au Conseil communal

Entretien du patrimoine construit, étape 2015 - 2017

Crédit demandé CHF 1'071'500.00

Responsable du dossier :

- **Direction des domaines, gérances et sports,
Mme Lydia Masméjan, conseillère municipale**

Pully, le 18 mars 2015

Table des matières

1.	Objet du préavis	4
2.	Patrimoine bâtiments locatifs	4
2.1.	Garderie de Guillemain - réhabilitation du local annexe	4
2.1.1.	Généralités	4
2.1.2.	Descriptif des travaux	5
2.1.3.	Aspects financiers	5
2.2.	Anciens Moulins 12 / 14 - remplacement du chauffage	6
2.2.1.	Généralités	6
2.2.2.	Descriptif des travaux	6
2.2.3.	Aspects financiers	6
2.3.	Rennier 44 - travaux de ferblanterie et peinture	6
2.3.1.	Généralités	6
2.3.2.	Descriptif des travaux	7
2.3.3.	Aspects financiers	7
3.	Patrimoine bâtiments administratifs	8
3.1.	WC publics, chantier naval - réfection complète	8
3.1.1.	Généralités	8
3.1.2.	Descriptif des travaux	8
3.1.3.	Aspects financiers	8
3.2.	WC publics, chemin de la Plage - réfection complète	9
3.2.1.	Généralités	9
3.2.2.	Descriptif des travaux	9
3.2.3.	Aspects financiers	9
3.3.	Guillemain 5 - remplacement du chauffage	10
3.3.1.	Généralités	10
3.3.2.	Descriptif des travaux	10
3.3.3.	Aspects financiers	10
3.4.	Maison Pulliérane - éclairage de secours	11
3.4.1.	Généralités	11
3.4.2.	Descriptif des travaux	11
3.4.3.	Aspects financiers	11
3.5.	Poste de police - modification des guichets	12
3.5.1.	Généralités	12
3.5.2.	Descriptif des travaux	12
3.5.3.	Aspects financiers	13
3.6.	Capitainerie - réfection de la toiture	13
3.6.1.	Généralités	13
3.6.2.	Descriptif des travaux	13
3.6.3.	Aspects financiers	14
3.7.	Davel 2 - réfection partielle de la toiture	14
3.7.1.	Généralités	14
3.7.2.	Descriptif des travaux	14
3.7.3.	Aspects financiers	15
3.8.	Foyer scout - escaliers de secours	15
3.8.1.	Généralités	15

3.8.2.	Descriptif des travaux	15
3.8.3.	Aspects financiers	16
3.9.	Chalet du Bois du Moulin - réfection de la dalle de la cuisine	16
3.9.1.	Généralités	16
3.9.2.	Descriptif des travaux	16
3.9.3.	Aspects financiers	17
4.	Patrimoine bâtiments scolaires	18
4.1.	Collège des Alpes - remplacement des portes d'entrée	18
4.1.1.	Généralités	18
4.1.2.	Descriptif des travaux	18
4.1.3.	Aspects financiers	18
4.2.	Collège Arnold Reymond - mise aux normes de la salle de projection	19
4.2.1.	Généralités	19
4.2.2.	Descriptif des travaux	19
4.2.3.	Aspects financiers	19
4.3.	Collège de l'Annexe Ouest - réfection des escaliers extérieurs sud	20
4.3.1.	Généralités	20
4.3.2.	Descriptif des travaux	20
4.3.3.	Aspects financiers	20
5.	Centre sportif de Rochettaz	21
5.1.	Tennis - modification de l'éclairage	21
5.1.1.	Généralités	21
5.1.2.	Descriptif des travaux	21
5.1.3.	Aspects financiers	22
6.	Planning des travaux	22
7.	Développement durable	23
7.1.	Efficacité économique	23
7.2.	Responsabilité environnementale	23
7.3.	Dimension sociale	23
8.	Conclusions	24

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit d'investissement de

CHF 1'071'500.00

Ce crédit se répartit de la manière suivante :

• Patrimoine bâtiments locatifs	CHF	96'800.00
• Patrimoine bâtiments administratifs	CHF	706'900.00
• Patrimoine bâtiments scolaires	CHF	115'200.00
• Centre sportif de Rochettaz	CHF	152'600.00

Ce crédit est destiné, d'une part, à réaliser des travaux d'entretien permettant de corriger des défauts et, d'autre part, à mettre en conformité des infrastructures. Il permet, aussi, de maintenir l'usage des locaux et de prolonger la durée de vie des immeubles du patrimoine communal.

Le présent préavis inventorie les différents travaux nécessaires d'entretien qui doivent être entrepris en marge du budget de fonctionnement annuel.

2. Patrimoine bâtiments locatifs

2.1. Garderie de Guillemain - réhabilitation du local annexe

2.1.1. Généralités

Suite au départ de la locataire de l'appartement situé à l'Est de la garderie du Parc, ces locaux, vétustes et insalubres, ont été vidés et assainis par les artisans de la Ville.

L'affectation en appartement de cet espace n'étant plus compatible avec la garderie, ces locaux seront transformés. Une buanderie, un espace de détente des collaborateurs et le stockage du matériel de la garderie y seront déplacés. Cela permettra de libérer de la place dans la garderie en faveur des enfants.

2.1.2. Descriptif des travaux

Les travaux envisagés consistent en la création d'une buanderie, la remise en état de l'installation électrique, la réfection des peintures et des revêtements de sol. Les travaux de peinture et menuiserie seront réalisés par l'équipe des artisans de la Ville. Quant aux travaux sanitaires, électriques et à la pose des revêtements de sol, ils seront assurés par des entreprises locales.



2.1.3. Aspects financiers

Basé sur des devis estimatifs établis avec plusieurs entreprises, le coût des travaux s'élève à CHF 49'200.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
2	Bâtiment	42'200.00
23	Installations électriques	13'100.00
25	Installations sanitaires	5'100.00
28	Peinture	14'800.00
27	Menuiserie	2'000.00
28	Carrelage	5'400.00
28	Revêtement de sol	1'800.00
4	Aménagement extérieur	2'500.00
42	Aménagement jardinier	2'500.00
5	Frais secondaires	4'500.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env. 10%)	4'500.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>49'200.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage pour le suivi du projet et la gestion financière seront assumées par les services de la Ville de Pully. Pour orientation, ces prestations sont estimées à CHF 4'900.00.

2.2. Anciens Moulins 12 / 14 - remplacement du chauffage

2.2.1. Généralités

Le bâtiment situé aux Anciens-Moulins 12 / 14 a été acquis par la Ville de Pully en 1974. Il abrite, actuellement, l'association du Théâtre des Jeunes de Pully (TJP).

2.2.2. Descriptif des travaux

L'installation de chauffage du bâtiment date de 1997. En raison de fréquentes pannes et des récents contrôles de combustion, dont les résultats ne répondent plus aux normes OPAIR (Ordonnance sur la protection de l'air), l'installation devra être assainie.

2.2.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi par la Direction des domaines, gérances et sports (ci-après DDGS), le coût des travaux s'élève à CHF 25'000.00 TTC.

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
2	Bâtiment	22'500.00
23	Installations électriques	2'500.00
24	Installation de chauffage	15'000.00
25	Installations sanitaires	3'200.00
28	Peinture	1'800.00
5	Frais secondaires	2'500.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	2'500.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>25'000.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage pour le suivi du projet et la gestion financière seront assumées par les services de la Ville de Pully. Pour orientation, ces prestations sont estimées à CHF 2'500.00.

2.3. Rennier 44 - travaux de ferblanterie et peinture

2.3.1. Généralités

Le bâtiment sis ch. de Rennier 44 a été acquis par la Ville en 1971. Il est lié à l'exploitation des serres voisines, propriété de la Ville de Pully. Il abrite, de ce fait, les bureaux de certains collaborateurs du service des Parcs et Promenades ainsi qu'une partie de leur stock de matériel. Ce bâtiment compte également un appartement en location et le chauffage des serres.

2.3.2. Descriptif des travaux

Les travaux envisagés consistent en la réfection des peintures des avant-toits et des virevents en mauvais état.



2.3.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi avec des entreprises, le coût des travaux s'élève à CHF 22'600.00 TTC.

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
2	Bâtiment	20'600.00
22	Ferblanterie	7'800.00
28	Peinture	12'800.00
5	Frais secondaires	2'000.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	2'000.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>22'600.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage pour le suivi du projet et la gestion financière seront assumées par les services de la Ville de Pully. Pour orientation, ces prestations sont estimées à CHF 2'200.00.

3. Patrimoine bâtiments administratifs

3.1. WC publics, chantier naval - réfection complète

3.1.1. Généralités

L'édicule proche du chantier naval abrite un local à l'usage des collaborateurs du service des Parcs et Promenades ainsi que des WC publics. Ces derniers sont principalement fréquentés, en été, par les nombreux utilisateurs du parc du quai Milliquet et du petit train.

3.1.2. Descriptif des travaux

Etant donné le mauvais état général de ces locaux, la rénovation complète des WC publics s'impose. Elle comprend l'électricité, la maçonnerie, le carrelage ainsi que le remplacement des équipements sanitaires actuels par des fournitures en acier inoxydable. Ce matériau a été choisi pour ses qualités d'hygiène et sa résistance au vandalisme.



3.1.3. Aspects financiers

Basé sur des devis estimatifs et des études techniques établis avec des entreprises, le coût des travaux s'élève à CHF 73'600.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante (valeur novembre 2014) :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
2	Bâtiment	66'900.00
23	Installations électriques	6'300.00
25	Installation sanitaire	35'400.00
28	Peinture	2'100.00
21	Maçonnerie	4'100.00
27	Ouvrages métalliques	5'500.00
28	Carrelage	13'500.00

5	Frais secondaires	6'700.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env. 10%)	6'700.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>73'600.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage non chiffrées, soit le suivi du projet et la gestion financière, seront assumées par les services de la Ville de Pully. Ces prestations sont estimées à CHF 7'400.00.

3.2. WC publics, chemin de la Plage - réfection complète

3.2.1. Généralités

L'édicule situé à proximité de la STEP, au chemin des Bains, renferme une station de pompage des eaux usées ainsi que des WC publics.

3.2.2. Descriptif des travaux

Etant donné le mauvais état général des WC publics, leur rénovation s'impose. Elle comprend le désamiantage, l'électricité, la maçonnerie, le carrelage ainsi que le remplacement des équipements sanitaires actuels par des fournitures en acier inoxydable, pour les raisons vues au chapitre 3.1.2.



3.2.3. Aspects financiers

Basé sur des devis estimatifs et des études techniques établis avec des entreprises, le coût des travaux s'élève à CHF 66'300.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante (valeur novembre 2014) :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
1	Travaux préparatoire	13'100.00
11	Désamiantage	13'100.00

2	Bâtiment	48'400.00
23	Installations électriques	6'100.00
25	Installation sanitaire	26'600.00
28	Peinture	1'800.00
21	Maçonnerie	6'100.00
28	Carrelage	7'800.00
5	Frais secondaires	4'800.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env. 10%)	4'800.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>66'300.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage non chiffrées, soit le suivi du projet et la gestion financière, seront assumées par les services de la Ville de Pully. Pour orientation, ces prestations sont estimées à CHF 6'500.00.

3.3. Guillem 5 - remplacement du chauffage

3.3.1. Généralités

Le bâtiment de Guillem 5 accueille une partie des collaborateurs du service des Parcs et Promenades de la Ville. Outre le stockage de matériel et d'équipement (tondeuses, outils, véhicules, etc.), des vestiaires sont mis à disposition du personnel communal.

3.3.2. Descriptif des travaux

L'installation de chauffage du bâtiment date de 1992. Après 23 ans de service, elle doit être assainie en raison de fréquentes pannes. La remise en état du chauffe-eau est aussi prévue dans ces travaux.



3.3.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi par la DDGS, le coût des travaux s'élève à CHF 28'600.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
2	Bâtiment	25'800.00
23	Installations électriques	2'800.00
24	Installation de chauffage	15'500.00
25	Installations sanitaires	5'400.00
28	Peinture	2'100.00
5	Frais secondaires	2'800.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	2'800.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>28'600.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage pour le suivi du projet et la gestion financière seront assumées par les services de la Ville de Pully. Pour orientation, ces prestations sont estimées à CHF 2'900.00.

3.4. Maison Pulliérane - éclairage de secours

3.4.1. Généralités

L'installation d'éclairage de secours de la Maison Pulliérane doit impérativement fonctionner lors d'une coupure générale ou partielle de courant, afin de guider les occupants vers les voies de fuite et les sorties de secours. L'éclairage actuel ne répond plus aux normes en vigueur.

3.4.2. Descriptif des travaux

L'intervention proposée consiste à remplacer tous les équipements d'éclairage de secours afin de se conformer aux normes d'installation et de sécurité en vigueur.

3.4.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi par la DDGS, en collaboration avec des entreprises, le coût des travaux s'élève à CHF 88'500.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
2	Bâtiment	80'300.00
23	Eclairage de secours	27'500.00
23	Installations électriques	50'600.00
28	Peinture	2'200.00

5	Frais secondaires	8'200.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	8'200.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>88'500.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage pour le suivi du projet et la gestion financière seront assumées par les services de la Ville de Pully. Pour orientation, ces prestations sont estimées à CHF 8'800.00.

3.5. Poste de police - modification des guichets

3.5.1. Généralités

Les réceptions de la Police Est Lausannois, aux 1^{er} et 2^{ème} étages de la Maison de Payerne ne sont pas sécurisées. Afin d'assurer la protection des personnes travaillant au guichet et de garantir une meilleure confidentialité des discussions, il est envisagé d'adapter les guichets.

En effet, la personne à la réception, souvent seule dans le poste de police en soirée et la nuit, fait face à des clients pouvant devenir agressifs. Quelques cas d'agressions verbales à l'accueil se sont déjà produits.

De plus, les infrastructures actuelles ne garantissent pas la confidentialité des discussions lorsque plusieurs personnes sont présentes au guichet. En effet, cet espace donne directement sur la Centrale d'engagement du corps de police ; il est donc fréquent que des clients entendent des communications confidentielles entre les policiers sur le terrain et le préposé à la Centrale.

Pour ne pas courir le risque d'une agression ou d'une intrusion dans les locaux, la sécurisation des guichets est la meilleure solution. Ces travaux permettent également de répondre aux problèmes de confidentialité.

3.5.2. Descriptif des travaux

L'intervention proposée consiste à installer deux guichets pouvant être fermés électriquement afin de séparer physiquement les bureaux de la police de la réception accueillant le public.



3.5.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi par la DDGS, en collaboration avec une entreprise spécialisée, le coût des travaux s'élève à CHF 65'500.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante :

CFC	Désignation des travaux	Montant CHF TTC
2	Bâtiment	4'000.00
23	Installations électriques	4'000.00
3	Equipement d'exploitation	55'500.00
37	Aménagement intérieurs (guichets)	55'500.00
5	Frais secondaires	6'000.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	6'000.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>65'500.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage pour le suivi du projet et la gestion financière seront assumées par les services de la Ville de Pully. Pour orientation, ces prestations sont estimées à CHF 6'500.00.

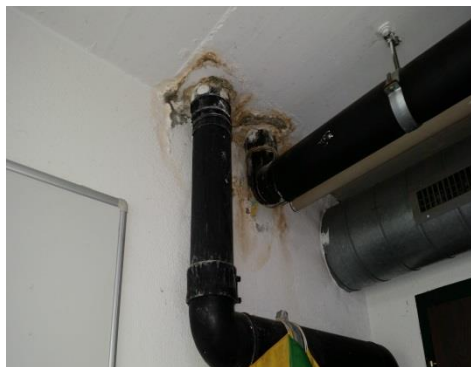
3.6. Capitainerie - réfection de la toiture

3.6.1. Généralités

Le bâtiment abrite les activités du club nautique, de la société de sauvetage et le bureau du garde-port. Le toit plat date de la construction du bâtiment, soit plus de 40 ans. Suite à diverses infiltrations d'eau, notamment dans le bureau du club nautique, le toit a été réparé à plusieurs reprises. L'étanchéité de la toiture se décollant et la vétusté des matériaux étant constatée, les réparations ne permettent plus de pallier le problème.

3.6.2. Descriptif des travaux

L'intervention proposée consiste en la réfection totale de la toiture afin de régler définitivement les problèmes d'infiltration d'eau. Ainsi, les matériaux actuellement en place seront totalement évacués et remplacés par une nouvelle étanchéité bitumineuse et de nouvelles coupoles. Le remplacement des ferblanteries est aussi prévu.



3.6.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi par la DDGS, en collaboration avec une entreprise spécialisée, le coût des travaux s'élève à CHF 144'300.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante :

2	Bâtiment	131'300.00
22	Ferblanterie, couverture	129'300.00
28	Peinture	2'000.00
5	Frais secondaires	13'000.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	13'000.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>144'300.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage pour le suivi du projet et la gestion financière seront assumées par les services de la Ville de Pully. Pour orientation, ces prestations sont estimées à CHF 15'000.00.

3.7. Davel 2 - réfection partielle de la toiture

3.7.1. Généralités

Le bâtiment de Davel 2 abrite le Musée d'art de Pully, un appartement en location, la salle des mariages ainsi que le caveau de la Municipalité.

3.7.2. Descriptif des travaux

Depuis plusieurs années, lors de fortes précipitations, des infiltrations d'eau apparaissent dans les combles du bâtiment, occupés par les bureaux du Musée d'art de Pully. Après plusieurs investigations et interventions, les travaux entrepris n'ont, malheureusement, pas résolu le problème. Les travaux proposés consistent à découvrir le pan Sud du toit afin de refaire complètement la sous-couverture.

3.7.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi par la DDGS, en collaboration avec une entreprise spécialisée, le coût des travaux s'élève à CHF 72'300.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante :

2	Bâtiment	65'800.00
22	Ferblanterie, couverture	65'800.00
5	Frais secondaires	6'500.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	6'500.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>72'300.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage pour le suivi du projet et la gestion financière seront assumées par les services de la Ville de Pully. Pour orientation, ces prestations sont estimées à CHF 7'300.00.

3.8. Foyer scout - escaliers de secours

3.8.1. Généralités

Le bâtiment en question abrite les activités du Groupe Scout des Quatre Vents.

3.8.2. Descriptif des travaux

Ces locaux ont été conçus pour la section Scout de Pully. Initialement, une partie du 1^{er} étage devait être utilisée en dortoirs. A cet effet, des portes en façades ont été installées lors de la construction. Cependant, les escaliers de secours n'ont jamais été construits rendant l'usage en dortoirs impossible. Afin d'y remédier et de se conformer aux normes idoines, il est prévu de construire deux escaliers de secours en métal au nord des bâtiments.



3.8.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi par la DDGS, en collaboration avec une entreprise spécialisée, le coût des travaux s'élève à CHF 36'100.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante :

2	Bâtiment	3'500.00
21	Travaux de maçonnerie	3'500.00
4	Aménagements extérieurs	29'600.00
41	Construction en acier	29'600.00
5	Frais secondaires	3'000.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	3'000.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>36'100.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage pour le suivi du projet et la gestion financière seront assumées par les services de la Ville de Pully. Pour orientation, ces prestations sont estimées à CHF 3'600.00.

3.9. Chalet du Bois du Moulin - réfection de la dalle de la cuisine

3.9.1. Généralités

La Ville de Pully loue le chalet du Bois du Moulin à tout un chacun pour l'organisation de camps, repas, fêtes, etc. La location de ce dernier rencontre un beau succès. En été, le chalet du Bois du Moulin accueille une partie des colonies de vacances de Pully.

3.9.2. Descriptif des travaux

Les irrégularités du sol de la cuisine ont amené la DDGS à mandater un bureau d'ingénieurs afin qu'il contrôle le bon état du plancher. Ces investigations ont révélé que la dalle de la cuisine présentait des signes évidents d'usure et que celle-ci devait être rapidement réparée. Les travaux envisagés consistent à démonter la cuisine dans sa totalité, à enlever la dalle puis à la reconstruire. Nous profitons de ces travaux pour mettre en conformité la citerne à mazout qui se trouve au sous-sol de la cuisine.



3.9.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi par la DDGS, en collaboration avec une entreprise spécialisée, le coût des travaux s'élève à CHF 131'700.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante :

2	Bâtiment	71'100.00
21	Travaux de maçonnerie	45'300.00
23	Installation électrique	6'500.00
24	Stockage d'énergie (citerne)	6'700.00
29	Honoraires	12'600.00
3	Equipement d'exploitation	42'500.00
35	Agencement de cuisine	42'500.00
5	Frais secondaires	18'100.00
51	Autorisations et taxes	4'600.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	13'500.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>131'700.00</u>

Les prestations d'ingénieurs et d'architectes exécutées à l'externe sont comprises dans le CFC 29.

4. Patrimoine bâtiments scolaires

4.1. Collège des Alpes - remplacement des portes d'entrée

4.1.1. Généralités

Le collège des Alpes se compose de 3 bâtiments distincts construits dans les années 2000. Le concept architectural initial mettait en avant des grandes baies vitrées laissant entrer le maximum de lumière.

4.1.2. Descriptif des travaux

Les trois portes d'entrée principales de ces bâtiments sont très lourdes et imposantes. Malgré la pose de renforts et la modification de plusieurs éléments de serrurerie, un défaut de conception de l'ouvrage nous cause des problèmes récurrents. De plus, le poids des portes empêche les élèves de les manipuler aisément. La DDGS souhaite remplacer complètement les portes par une infrastructure plus légère. Ces travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les architectes de la Ville afin de garder l'esprit architectural de l'époque.



4.1.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi par la DDGS, en collaboration avec une entreprise spécialisée, le coût des travaux s'élève à CHF 39'800.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante :

2	Bâtiment	36'100.00
22	Travaux de serrurerie	32'500.00
23	Installation électrique	3'600.00
5	Frais secondaires	3'700.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	3'700.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>39'800.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage pour le suivi du projet et la gestion financière seront assumées par les services de la Ville de Pully. Pour orientation, ces prestations sont estimées à CHF 3'900.00.

4.2. Collège Arnold Reymond - mise aux normes de la salle de projection

4.2.1. Généralités

La salle de projection du collège Arnold Reymond permet de visionner des films ainsi que d'organiser des conférences. Elle est utilisée la journée, par les écoles de Pully, et le soir, par des associations.

4.2.2. Descriptif des travaux

La capacité de cette salle de projection est de 120 places. Elle dispose d'une seule voie d'évacuation. Les normes en vigueur imposent d'avoir deux voies d'évacuation dès que la capacité d'une salle dépasse 50 personnes. La création d'une voie de fuite supplémentaire est donc indispensable pour pouvoir utiliser cette salle et garantir la sécurité des utilisateurs.



4.2.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi par la DDGS, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs, le coût des travaux s'élève à CHF 57'900.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante :

2	Bâtiment	47'700.00
21	Travaux de maçonnerie	9'800.00
27	Travaux de serrurerie	25'700.00
23	Installation électrique	1'800.00
28	Revêtement de sol	2'600.00
29	Honoraires	7'800.00

5	Frais secondaires	10'200.00
51	Autorisations et taxes	4'500.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	5'700.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>57'900.00</u>

Les travaux étant soumis à enquête, le suivi de ceux-ci sera assuré par un mandataire externe afin de coordonner les différents corps de métier intervenant sur ce chantier. Les honoraires sont estimés à CHF 7'800.00 et sont inclus dans le montant total des travaux (CFC 29).

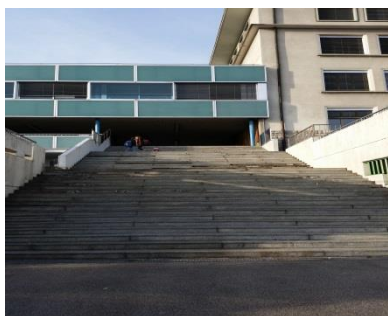
4.3. Collège de l'Annexe Ouest - réfection des escaliers extérieurs sud

4.3.1. Généralités

Les bâtiments scolaires de l'Annexe-Ouest et du collège Principal sont mitoyens. Ils sont séparés par une cour couverte qui est accessible au Nord par l'avenue des Collèges et au Sud par une rampe d'escalier.

4.3.2. Descriptif des travaux

Les escaliers extérieurs des bâtiments précités sont en très mauvais état (décollement des contremarches). Leur réfection permettra d'éradiquer les infiltrations d'eau et de limiter les risques de chute des usagers.



4.3.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi par la DDGS, en collaboration avec une entreprise spécialisée, le coût des travaux s'élève à CHF 17'500.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante :

2	Bâtiment	15'500.00
21	Travaux de maçonnerie	15'500.00
5	Frais secondaires	2'000.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	2'000.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>17'500.00</u>

Les prestations du maître de l'ouvrage pour le suivi du projet et la gestion financière seront assumées par les services de la Ville de Pully. Pour orientation, ces prestations sont estimées à CHF 2'000.00.

5. Centre sportif de Rochettaz

5.1. Tennis - modification de l'éclairage

5.1.1. Généralités

Les terrains de tennis de Rochettaz sont exploités par le Tennis Club de Pully. Les surfaces de jeu sont éclairées par des projecteurs d'ancienne génération, dont les pièces endommagées ne sont plus remplaçables à court terme. De plus, la pollution lumineuse due à ce type d'éclairage est très importante. La consommation électrique est élevée et pourrait être diminuée de manière très significative.

A ce titre, les projecteurs du terrain de football synthétique ont été remplacés en 2014. Une diminution des frais électriques et une nette amélioration de la diffusion de lumière ont été constatées.

5.1.2. Descriptif des travaux

Le remplacement des projecteurs ainsi que le déplacement des mâts d'éclairage sont prévus et permettront la pose d'une bulle pour la couverture hivernale de 2 ou 3 courts.



5.1.3. Aspects financiers

Basé sur un devis estimatif établi par la DDGS, en collaboration avec un bureau d'ingénieurs, le coût des travaux s'élève à CHF 152'600.00 TTC.

L'estimation sommaire des travaux, selon le CFC, est la suivante :

3	Equipement d'exploitation	80'400.00
33	Installations électriques	34'600.00
33	Fournitures électriques (projecteurs)	45'800.00
4	Aménagements extérieurs	57'200.00
41	Construction en acier (mâts)	23'800.00
41	Fouilles, terrassement	33'400.00
5	Frais secondaires	15'000.00
58	Réserve pour divers et imprévus (env.10%)	15'000.00
	Coût total des travaux TTC	CHF <u>152'600.00</u>

Le suivi des travaux sera assuré par le mandataire précité afin de coordonner les différents corps de métier intervenant sur ce chantier. Les honoraires sont estimés à CHF 10'500.00 et sont inclus dans le montant total des travaux.

6. Planning des travaux

La réalisation des travaux, influencée par les conditions météorologiques, sera entreprise selon le planning intensionnel suivant :

- Garderie de Guillemin : octobre 2015
- Anciens Moulins 12 /14 : juin 2015
- Rennier 44 : été 2015
- WC publics, chantier naval : octobre 2015
- WC publics, chemin de la Plage : octobre 2016
- Guillemin 5 : été 2015
- Maison Pulliérane : été 2016
- Poste de Police : été 2015
- Capitainerie : été 2016
- Davel 2 : été 2017
- Foyer Scout : printemps 2017
- Chalet du Bois du Moulin : fin été 2016
- Collège des Alpes : printemps 2016
- Collège Arnold Reymond : été 2017
- Collège de l'Annexe Ouest : automne 2016
- Centre sportif de Rochettaz : à coordonner avec le Tennis club.

7. Développement durable

7.1. Efficacité économique

Les investissements envisagés dans le cadre de ce préavis contribuent à préserver et à améliorer la qualité du patrimoine communal. Il s'agit de travaux d'entretien courant principalement dus aux effets du temps sur le bâti. Ces interventions sont indispensables pour garantir l'utilisation des infrastructures.

7.2. Responsabilité environnementale

Les travaux d'entretien permettent de prolonger la durée de vie des ouvrages ce qui limite l'empreinte humaine sur les ressources naturelles. De plus, certains travaux, tels que le remplacement de chauffage en fin de vie, permettent de diminuer la consommation de ressources non renouvelables et de diminuer l'émission de polluants.

7.3. Dimension sociale

Le renouvellement des ouvrages défectueux, hors normes ou inadaptés aux usages actuels permet d'optimiser le cadre de vie des citoyens et contribue à la conception d'une ville durable et accueillante.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 07 - 2015 du 18 mars 2015,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter les travaux d'entretien du patrimoine construit, étape 2015 - 2017 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'071'500.00 destiné à couvrir le coût des travaux ;
3. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur 15 ans au maximum.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 mars 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner